



COMMUNE DE **BELFAUX**



FLASH

ÉDITION MARS 2015



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MISE AU CONCOURS DU POSTE DE SECRETAIRE COMMUNALE

Suite à la démission avec effet au 30 avril 2015 de Mme Fabienne Aeby du poste de secrétaire communale,

la commune de Belfaux met au concours le poste de

Secrétaire communal(e) à 100 %

Les missions principales seront les suivantes :

- Assurer les tâches de secrétaire communal(e) selon la loi sur les communes
- Assumer la responsabilité de la conduite et du fonctionnement de l'administration communale
- Collaborer étroitement avec les membres du Conseil communal
- Gérer administrativement les séances du Conseil communal et/ou du Conseil général ou d'autres commissions, en tenir les procès-verbaux et assurer le suivi des décisions
- Organiser les élections et les votations
- Gérer les dossiers de constructions
- Collaborer à la formation d'une apprentie

Profil demandé

- Titulaire d'un diplôme de cadre en administration publique, ou d'une formation jugée équivalente
- Personne de confiance capable de travailler de manière autonome
- Maîtrise parfaite de la langue française avec bonnes connaissances de l'allemand
- Maîtrise des outils informatiques MS Office ; l'utilisation du logiciel Xpermeeting et de la GED serait un atout
- Aisance à rédiger des procès-verbaux et la correspondance
- Sensibilité pour les affaires publiques et le service à la population
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Aptitude à s'intégrer et à diriger une équipe
- Flexibilité et disponibilité dans le cadre de sa fonction
- Casier judiciaire vierge

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Vous souhaitez évoluer dans une petite structure offrant à ses collaborateurs un éventail très large d'activités, alors adressez-nous votre candidature.

Les offres de service, avec curriculum vitae, photo, copies de certificats sont à adresser à M. Jean-Bernard Schenevey, Syndic – route de Lossy 7 – 1782 Belfaux, mention "secrétaire communal(e)", jusqu'au **31 mars 2015**.

Pour de plus amples informations concernant le poste, vous pouvez vous adresser à M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, tél. mobile 079 310 52 10.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DURANT LES FÊTES DE PÂQUES

Durant les fêtes de Pâques, l'administration communale sera fermée à la population comme suit :

du jeudi 2 avril 2015, à 16 h 00, au mardi 7 avril 2015, à 10 h 00.

Nous vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et vous remercions de votre compréhension.

CONSEIL GENERAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL

La séance du Conseil général agendée au 10 mars 2015 a été annulée. L'ordre du jour de cette séance est reporté à la prochaine séance qui aura lieu le mardi 19 mai 2015.

POLICE

RÈGLEMENT SUR LA DÉTENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS

En date du 4 novembre 2014, la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts (DIAF) a approuvé le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens à Belfaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et, de ce fait, une facture sera adressée à la fin mars 2015 à tous les détenteurs de chiens, sauf ceux prévus à l'article 13 dudit règlement.

Le règlement est disponible sur le site internet de la commune www.belfaux.ch et à l'administration communale. Vous y trouverez également l'aide mémoire pour le détenteur de chien que vous pouvez également télécharger sur le site du Service vétérinaire cantonal (SAAV).

Ci-dessous des articles extraits du règlement :

Art. 7 Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh)

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

- a) à l'intérieur des bâtiments du centre scolaire communal et des bâtiments de l'administration communale.
Sauf les chiens d'aveugles et d'handicapés, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches et les chiens utilisés dans le cadre du projet de prévention d'accidents par morsure.
- b) sur les places de sport (surfaces de jeux), sauf autorisation du Conseil communal
- c) sur les places de jeux du domaine public

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- a) centre du village et quartiers d'habitation
- b) aux alentours immédiats des places de sport

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations prévues à cet effet.

Section 1 : Impôt communal

Art. 11 Principe

¹ La commune prélève un impôt sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune.

² La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet.

³ L'impôt est facturé dans le délai de trois mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.

⁴ La banque de données ANIS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.

Petit rappel :

Cours pratique avec le chien : Toute personne qui achète un chien doit, même si elle en possède déjà un, suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Ce cours est l'occasion de transmettre au propriétaire du chien quelques notions de base sur le contrôle de son animal dans les situations du quotidien et sur son éducation, sur les remèdes aux éventuels problèmes de comportement du chien et sur l'identification des situations à risque et la manière de les désamorcer. Ce cours pratique dure au minimum 4 heures.

Le Conseil communal se tient à disposition des citoyens pour rétablir le dialogue lors de situations problématiques.

« Le Chien est considéré comme le meilleur ami de l'Homme, nous souhaitons qu'il le reste encore longtemps »

Merci de nous y aider !

Robidog

Qu'est-ce qu'un robidog ? Les Robidogs sont des distributeurs de sachets hermétiques et des récepteurs d'excréments inventés par une firme suisse, le nom est une marque déposée.

Son but est de faciliter la tâche aux propriétaires de chiens lorsque leur animal a déféqué sur la voie publique. En effet, les sachets peuvent être utilisés comme gant afin de ramasser les excréments dans le but de les déposer dans le récepteur Robidog installé sur la voie publique.

En page 8, vous trouverez le plan des différents emplacements des robidogs sur le territoire de la commune de Belfaux. Ce plan se présente comme suit :

- Poubelles avec sachets robidogs
- Poubelles sans sachets robidogs
- Distributeurs sachets robidogs sans poubelles

Trois robidogs supplémentaires seront installés durant l'année sur le territoire de la commune :

- au passage sous voie En Là
- au chemin de la Forge
- à l'intersection de la Rte Champ Bonjard sur la Rte de Chésopelloz

AFFAIRES SOCIALES

LE SERVICE SOCIAL DE LA SONNAZ A DEMENAGE

Nous vous informons que le Service social régional de la Sonnaz a déménagé le 15 décembre 2014. Sa nouvelle adresse est la suivante :

Service social régional de la Sonnaz
Rte des Fluides 7
Case postale 121
1762 Givisiez

Les coordonnées téléphoniques/fax/courriel restent inchangées.

ROUTES

CONCEPT VALTRALOC

Réalisation du concept Valtraloc secteur restaurant Le Mouton – giratoire de la Forge et giratoire de la Forge – carrefour d'Autafond

En date du 2 décembre 2014, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 1'030'000.-- pour la réalisation du concept Valtraloc.

Pour mémoire qu'est-ce que le concept Valtraloc ? En 1990, le canton de Fribourg créait l'acronyme VALTRALOC pour VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCALités.

Grâce à des aménagements appropriés, qui allient la modération du trafic avec la valorisation des espaces publics, les projets VALTRALOC permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain.

Le Canton est partenaire avec la commune pour la réalisation de ce concept agendée en 2015. Or, le Canton a décidé de repousser la réalisation de ce concept, au plus tôt en 2016, en raison d'une étude pour l'assainissement des eaux de pluie.

Le Conseil communal informera en temps utile la population de l'évolution de ce dossier.

CULTURE - LOISIRS

SOIREE THEÂTRALE

La commission culturelle et d'animation de Belfaux organise une soirée théâtrale en compagnie de la troupe Les Remparts de Romont

**le samedi 23 mai 2015,
à 20 h 00 heures,
au Centre paroissial, à Belfaux.**

Le prix de l'entrée a été fixé à Fr. 10.-- par personne.

Cette pièce de théâtre s'adresse à toute personne âgée d'au moins 14 ans. Pour la réservation des places, veuillez prendre contact avec l'administration communale au ☎ no 026 476 60 20.

Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur de réserver cette soirée afin de passer un magnifique moment en notre compagnie.

FETE NATIONALE DU 1^{ER} AOÛT 2015

Le Conseil communal et la commission culturelle et d'animation souhaitent qu'une société locale collabore ou prenne en charge l'organisation de la fête nationale du 1er Août 2015.

Si vous êtes intéressés par cette organisation ou collaboration, veuillez contacter dans les meilleurs délais M. Marc Lüthi, tél. no 079/634 93 34.

BELFAUX - BELFÈTE 2015



**Belfaux - Belfête de la musique !
19, 20 et 21 juin 2015**

COMMISSION CULTURELLE - PROGRAMME 2015 DES MANIFESTATIONS

23.05.2015	Café-théâtre Centre paroissial
30.05.2015	Journée découverte des plantes comestibles
19-21.06.2015	Belfaux-Belfête (par le comité d'organisation)
01.08.2015	Fête nationale
19-20.09.2015	Recrotzon - vin cuit
01.10.2015	Sortie des personnes âgées.

DÉCHETTERIE - ENVIRONNEMENT

DECHETTERIE

FÊTES DE PÂQUES 2015 / RAMASSAGE DES ORDURES - FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE

Ramassage des ordures

Durant les fêtes de Pâques 2015, le ramassage des ordures aura lieu:

jeudi 2 avril 2015	au lieu du vendredi 3 avril 2015
--------------------	----------------------------------

Fermeture de la déchetterie

Durant les fêtes de Pâques, la déchetterie **sera fermée** comme suit :

vendredi 3 avril 2015	lundi 6 avril 2015
-----------------------	--------------------

Nous vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et vous remercions de votre compréhension.

ENVIRONNEMENT

JOURNEE VIDE-GRENIERS

La Commission d'environnement de Belfaux organise à nouveau une journée "Vide-grenier" qui aura lieu le

**samedi 30 mai 2015, de 10 h 30 à 15 h 30,
à la déchetterie de Belfaux.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la page 12 du présent flash d'information.

METTEZ LE MOTEUR EN VEILLEUSE

Couper le moteur à l'arrêt permet d'économiser de grandes quantités de carburants et contribue à préserver l'environnement. Une campagne de sensibilisation a démarré début septembre 2014.

Au feu rouge comme dans beaucoup d'autres situations, n'oubliez pas de couper le moteur. Il est fréquent de voir des véhicules à l'arrêt le moteur allumé, rejetant inutilement des gaz d'échappement. En tournant la clé de contact, on stoppe ce gaspillage et contribue à préserver l'environnement.

C'est le message de la campagne de sensibilisation lancée début septembre par Quality Alliance Eco Drive et Energie Suisse, avec le soutien du TCS. Les experts chiffrent le potentiel d'économies annuel à quelque 60 millions de litres de carburant à l'échelle suisse, ce qui correspond à 145'000 tonnes de CO2.

Il s'agit donc d'une mesure simple et très efficace. Coupez le moteur dans les situations suivantes :

- Attendre au feu rouge
- Attendre au passage à niveau
- Ouvrir la porte du garage
- Amener des déchets au container
- Charger des bagages dans le coffre
- Poster une lettre à la boîte
- Déposer quelqu'un
- Demander son chemin à un passant
- Prendre un journal gratuit dans une caissette

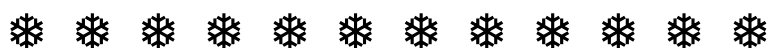
Plus d'infos sur www.coupez-le-moteur.ch et www.ecodrive.ch.

BÂTIMENTS

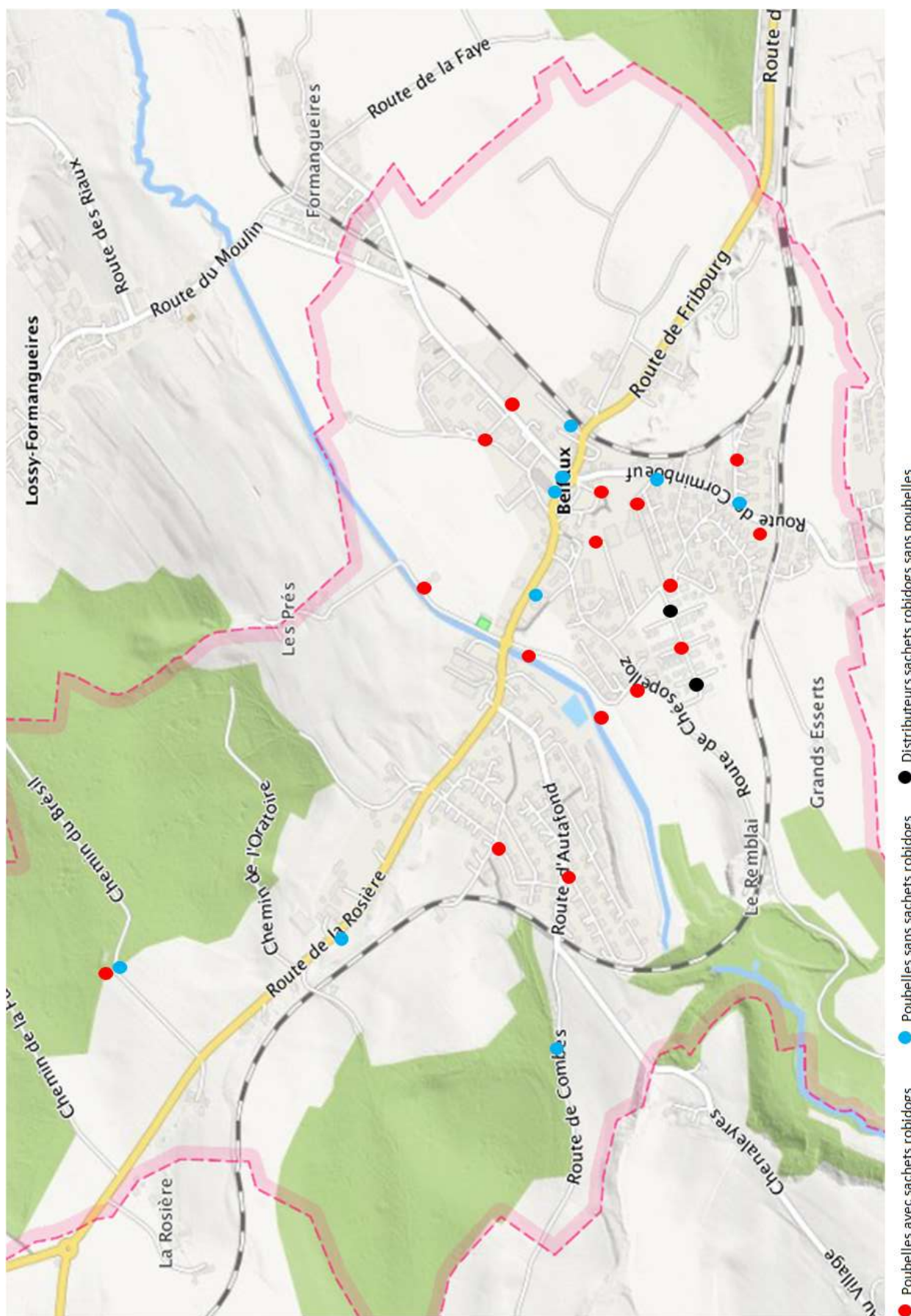
STATIONNEMENT AUX ABORDS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Afin de permettre une utilisation judicieuse des places de parcs mises à disposition par la commune pour les usagers des bâtiments scolaires et de la halle des sports, nous vous prions de bien vouloir en respecter le bon usage :

- **Le parking situé le long du Chemin des Ecoliers** est mis à disposition **en priorité** pour les utilisateurs des bâtiments scolaires.
- **Le parking inférieur de la halle de sports** est mis avant tout à disposition des utilisateurs de la halle des sports ainsi qu'aux spectateurs participant à des manifestations sportives.



Plan des robidogs



Déchetterie communale de Belfaux

Accessible uniquement aux habitants disposant de la vignette remise par la commune

Heures d'ouverture:

Lundi	16h00-18h00	Jeudi	Fermé
Mardi	09h00-11h00	Vendredi	15h00-18h00
Mercredi	16h30-18h30 (hiver) / 17h00-20h00 (été)	Samedi	09h00-11h30 et 13h30-16h00

Tarifs:

Taxe annuelle pour ménages	1 personne seule	Fr. 50.00 + TVA 8%
	2 personnes	Fr. 75.00 + TVA 8%
	3 personnes et plus	Fr. 125.00 + TVA 8%
Taxe annuelle pour entreprises industrielles, artisanales, agricoles selon convention séparée avec la Commune de Belfaux		Fr. 200.00 + TVA 8%
Prix des sacs et clips SACCO TVA incluse	Sac de 17 litres	Fr. 1.60 /p. ou Fr. 16.00 /10 sacs TVA
	Sac de 35 litres	Fr. 2.10 /p. ou Fr. 21.00 /10 sacs
	Sac de 60 litres	Fr. 3.35 /p. ou Fr. 33.50 /10 sacs
	Sac de 110 litres	Fr. 6.20 /p. ou Fr. 31.00 / 5 sacs
	Conteneur 600 litres	Fr. 32.00 le clip

Déchets encombrants:

Une benne est à disposition des ménages toute l'année pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres, tel que mobilier usagé (armoires démontées, tables, chaises, matelas, tapis), matériaux en plastique (bidons et bouteilles de plus de 2 litres), etc. Les sacs poubelles sont interdits. Le métal devra être séparé et déposé dans la benne prévue à cet effet

Meubles usagés:

Les meubles usagés, mais en bon état, sont récupérés gratuitement chez vous par Coup d'Pouce (026 484 82 40) et/ou Emmaüs (026 424 55 67)

Langes:

Les couches pour bébés doivent être mises dans des sacs en plastique transparents

Déchets non acceptés :

Les déchets non acceptés peuvent être déposés chez SFR à Châtillon (026 401 25 15) ou à la SAIDF à Posieux (026 409 73 33), les frais sont à la charge du déposant. Les cadavres et déchets d'abattage d'animaux doivent être apportés dans un centre de collecte officiel. Les autres déchets doivent être retournés chez le fournisseur.

Accès et fluidité du trafic

Bien que la déchetterie soit devenue un lieu de rencontre important, il est impératif de décharger rapidement ses déchets et ensuite de sortir son véhicule, ceci pour assurer la fluidité du trafic et faciliter l'accès aux autres personnes. Veuillez aussi respecter les zones de circulation et de parage, **ainsi que les consignes du responsable de la déchetterie**. Si vous souhaitez rester quelques moments pour discuter avec vos connaissances, vous pouvez le faire en parquant votre véhicule à l'extérieur de la déchetterie.

Gestion des déchets

Déposables à la déchetterie

- Aluminium (propre)
- Appareils électroniques (PC, imprimantes, électronique de loisirs)
- Appareils électroménagers et électriques (y compris frigos, congélateurs, cuisinières, fours, micro-ondes, scies, perceuses, raboteuses, etc.)
- Batteries de voiture ou autre
- Bois, branchages (diamètre 20cm max, sans plastic ou pierres)
- Boîtes de conserves en fer blanc et cannettes en alu (lavées et sans papier)
- Capsules Nespresso
- Cuivre, plomb, zinc, inox
- Déchets verts: gazon, feuilles, plantes, déchets de jardin, déchets de cuisine tels que épiluchures, produits de la taille des arbres, haies et arbustes
- Ferraille (vélo sans les pneus)
- Gravats
- Habits, souliers et tissus usagés ou démodés en bon état (dans la benne Croix-Rouge)
- Habits, souliers et tissus usagés quel que soit l'état (dans la benne Tell-TEX)
- Huile végétale ou minérale
- Lampes et néons
- Litières granuleuses pour chiens et chats (déchets inertes)
- Mobilier (les meubles doivent être impérativement démontés ou cassés pour diminuer leur volume au maximum). Les pièces métalliques doivent être retirées des meubles et éliminées dans la benne du vieux métal.
- Miroirs
- Pain (sec et non moisi)
- Papier et carton (propre et sans matières plastiques)
- PET (comprimé et bouchon remis en place)
- Piles
- Porcelaine
- Sacs officiels SACCO
- Sagex et autres chips
- Skis
- Verre blanc, vert ou brun (sans métal, ni capsules)

Non déposables à la déchetterie

- Cadavres et déchets d'abattage d'animaux
- Déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolition tels que gravats, briques, fenêtres, charpentes, tuiles, meubles de cuisines ou salles de bain, etc. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à SFR à Châtillon.
- Déchets valorisables des entreprises (y compris entreprises agricoles), commerces et artisan produits dans le cadre de leur exploitation (acceptés uniquement si convention signée)
- Déchets non valorisables des entreprises (y compris entreprises agricoles), commerces et artisan produits dans le cadre de leur exploitation. Ceux-ci doivent être amenés directement SFR ou à la SAIDF.
- Huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat
- Médicaments
- Meubles, mobiliers divers, etc. provenant de rachat ou héritage de maison, d'appartement. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement SFR ou à la SAIDF.
- Pneus de toutes espèces
- Pièces détachées automobiles
- Produits chimiques
- Restes de peinture et solvants
- Sacs à poubelle noirs remplis de divers petits objets. Ceux-ci doivent être éliminés via sacs SACCO officiels. Un contrôle peut être effectué par le responsable de la déchetterie.
- Souches d'arbres
- Troncs d'arbres avec diamètre supérieur à 20 cm

A mettre dans les SACCO

- Bidons et bouteilles de moins de 2 litres
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles en PVC
- Bouteilles de cosmétiques
- Briques de boissons
- Emballages en plastique
- Emballages mixtes (alu-plastique et alu-papier)
- Litières (sable, copeaux) pour petits animaux
- Restes de repas cuits ou assaisonnés

MANIFESTATIONS DIVERSES

SOIREE THEÂTRALE



La troupe du Théâtre des Remparts de Romont

présente un café-théâtre

«**Pardonnez-nous !**»

**le samedi 23 mai 2015, à 20h00,
au Centre paroissial, à Belfaux.**

*Il est souvent véniel, parfois mignon; il a été originel ou peut être capital: **le péché !***

Au fait, sauriez-vous réciter les péchés capitaux ? C'est le pape Grégoire qui en 600 après J.C. en fixa le nombre à sept, déclarant l'orgueil comme le plus grand des vices. Un péché est dit 'capital' quand il peut en engendrer d'autres. Mais capital ou pas, chaque péché possède son contraire. Ainsi vice et vertu sont toujours étroitement associés.

Pardonnez-nous ! Avec ce café-théâtre la troupe du Théâtre des Remparts va vous faire découvrir, sans orgueil et avec humour, sa vision des péchés. Pour vous faire envie, nous ne succombons pas à la paresse et mettons tout en œuvre pour vous divertir, vous amuser avec un spectacle composé de sketches et de chansons créés par la troupe. Le prix d'entrée ne devrait pas vous fâcher et si vous êtes satisfaits, vous éprouverez le plaisir d'une soirée réussie et nous la volupté de vos applaudissements. Hum !! Appétissant, n'est-ce pas ?

Créé en 1986, la troupe du Théâtre des Remparts de Romont compte une vingtaine de comédiens amateurs. Notre répertoire compte près de 15 pièces de divers auteurs dont R. Thomas, A. Jaoui et J.-P. Bacri, ou E.-E. Schmitt.

En 1996, à l'occasion des 10 ans de la troupe, nous avons tenté le café-théâtre. Et cela nous a plu et a plu au public. A tel point que '**Pardonnez-nous !**' sera notre 7^{ème} café-théâtre.

Vincent Roubaty

JOURNEE DECOUVERTE DE PLANTES COMESTIBLES



La commission culturelle et d'animation de Belfaux a le plaisir de vous informer qu'elle organise le **30 mai 2015**, en collaboration avec Mme Roggo, herboriste à Autafond, une journée découverte de plantes comestibles se trouvant dans la nature !

La journée débutera à 9h00. Vous passerez environ 1h30 dans la nature et ensuite confectionnerez et partagerez un repas.

La journée se déroulera à Autafond ou à Tavel, en fonction du nombre d'inscriptions.

Réservez d'ores et déjà cette date, cette journée sera passionnante !!!

Dans le prochain flash, vous aurez la possibilité de vous inscrire, avec toutes les précisions relatives à cette journée

VIDE-GRENIERS



Samedi 30 mai 2015 de 10h30 à 15h30 à la déchetterie à Belfaux

La commission de l'environnement organise une brocante de particulier à particulier, permettant de vendre tout ce dont vous n'avez plus l'utilité: vaisselles, jouets, livres, bibelots, meubles, etc. La vente d'animaux, de nourriture, de boissons ou d'objets neufs n'est pas permise.

Conditions de participation pour les vendeurs:

1. Seuls les particuliers habitant les communes d'Autafond, Belfaux et La Sonnaz peuvent tenir un stand de vente
2. Bienvenue aux enfants sous la responsabilité de leurs parents
3. Inscription obligatoire mais gratuite jusqu'au 30 avril 2015 auprès de l'administration communale de Belfaux (026 476 60 20 ou commune@belfaux.ch)
4. Un emplacement sera attribué à chaque inscrit, selon plan établi à l'avance. **Chaque exposant viendra avec son équipement (tables, chaises, parasol, etc.).** Quelques tables seront à disposition en quantité limitée sur place (à réserver lors de l'inscription)
5. Présence obligatoire pendant toute la durée du vide-greniers (10h30-15h00)
6. Les objets non vendus pourront être déposés à la déchetterie à la fin de la manifestation.

En cas de pluie, la manifestation est annulée.

Horaires:

09:30 - 10:30 :	Mise en place des stands
10:30 - 15:00 :	Vente
Dès 15:00 :	Clôture et rangements

**Petite restauration et WC à la buvette du foot
Tous les visiteurs sont les bienvenus!**

TELETHON 2014

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Belfaux et ses bénévoles remercient toute la population pour leur engagement, leur don et leur participation au Téléthon 2014.

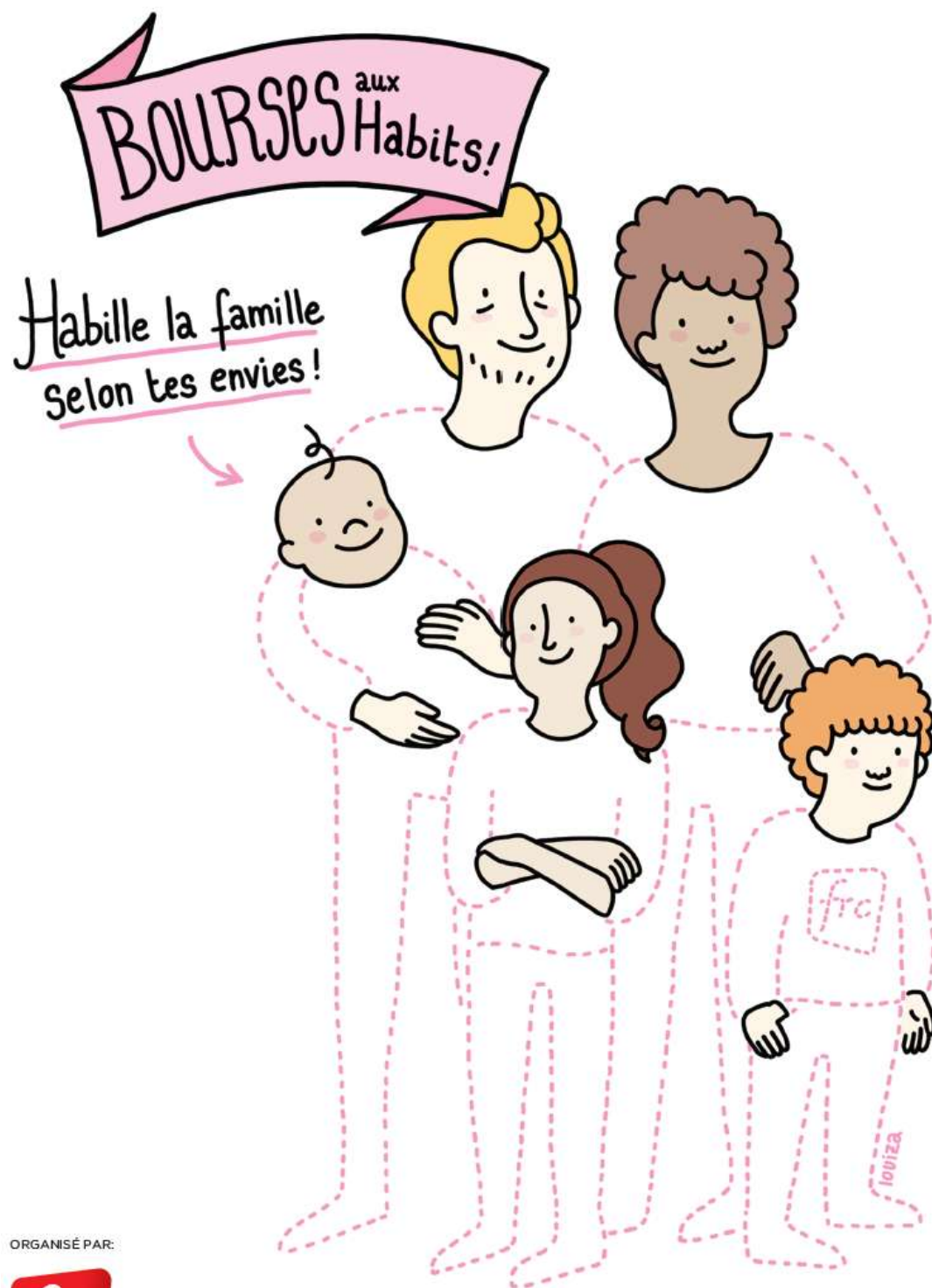
La somme récoltée a été de CHF: 5'670.00. Elle a été versée entièrement à l'Association du Téléthon.

Au nom de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Belfaux, nous vous disons un tout grand merci.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Belfaux

INFORMATIONS DIVERSES

BOURSE AUX HABITS



ORGANISÉ PAR:



FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS
FRIBOURG

frc.ch/fribourg



PRINTEMPS - ÉTÉ 2015

FRIBOURG | SALLE DES FÊTES DE SAINT-LÉONARD

Réception: 16 mars de 11h30 à 17h30

Vente: 17 mars de 12h15 à 18h

Restitution: 18 mars de 9h à 11h

Renseignements: 079 374 97 94 - boursedefribourg@frc.ch

BELFAUX | SALLE PAROISSIALE

Réception: 25 mars de 8h30 à 14h30

Vente: 25 mars de 17h à 20h et 26 mars de 9h à 11h

Restitution: 26 mars, 14h à 15h30

Renseignements: 077 405 42 00 - boursedebelfaux@frc.ch

Comment ça marche ?

Apportez des articles en bon état, propres et non démodés.

Quels types d'articles ?

Vêtements et chaussures pour enfant jusqu'à 16 ans. Les habits de taille jusqu'à 2 ans sont limités à 30 pièces par personnes.

Articles de sports, jeux, livres et DVD (pas de cassettes vidéo) en bon état de marche.

Puériculture: jouets, poussettes récentes, vêtements.

Préparer sa vente

Tout article doit être muni d'une étiquette volante (6 x 8 cm min.) solidement attachée indiquant le genre, la couleur, la taille, la pointure et le prix. Les lots d'articles et jouets sont ficelés, les petites pièces sont mises dans des sachets, le tout fixé solidement. Téléchargez et complétez la liste de vos articles mis en vente sur frc.ch/fribourg.

Besoin d'aide ?

Vous trouverez toutes les infos pratiques et une liste de questions/réponses sur frc.ch/fribourg.

Conditions de vente

Les articles sont vendus en l'état et sans garantie. La FRC se réserve le droit de refuser les articles qui ne répondent pas aux critères. Pour couvrir les frais d'organisation, la FRC retient 15% du montant de la vente arrondi au franc supérieur. Une surveillance vigilante sera exercée. Toutefois, la FRC décline toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise durant la vente.



Nous vous communiquons, ci-après, les prochains cours organisés par la Société des Samaritains de Belfaux, au **Centre paroissial, à Belfaux, salle 01**:

Cours de sauveteur



Ce cours est **obligatoire** pour les personnes qui devront passer leur **permis de conduire**

Dans le cadre du cours de sauveteur ou eSauveteur, les participants apprennent à :

- évaluer correctement une situation d'urgence,
- éviter tout dommage supplémentaire pour les victimes et les intervenants,
- appliquer les mesures immédiates pour sauver la vie de manière appropriée.

Sauveteur		sans e-learning à domicile
Mois	Dates	COURS : durée 10 heures
Avril	mardi 7 mercredi 8	08:00 - 13:00 heures 08:00 - 13:00 heures

Renseignements /
inscription :

Vérène Aeby (présidente)

☎ 026/475 11 32 ou 079/218 73 79

site internet : www.samaritains-belfaux.ch

PRO SENECTUTE - DECLARATION D'IMPÔTS



11^{ème} Service de déclaration d'impôts

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôts par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute, à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 26 janvier 2015 au 27 mars 2015

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure
+ Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous :

Pro Senectute
Ch. de la Redoute 9
1752 Villars-sur-Glâne
☎ 026 347 12 40

Heures d'ouvertures :
08 h 30 - 11 h 30
13 h 30 - 16 h 30



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch



NUMEROS UTILES



Services

no de tél.

Administration communale	026/476 60 20
Cartes journalières CFF - Romontours	026/476 07 07
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
La Main tendue	143
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
Hôpital cantonal	026/426 71 11
Pharmacie du Hêtre	026/475 21 61
Pharmacie de Belfaux	026/475 45 75
Service social de La Sonnaz	026/460 87 00
Justice de paix de la Sarine, à Belfaux	026/305 86 00
Service des curatelles	026/475 29 82
Aide aux victimes de violence et d'abus sexuels (LAVI)	026/305 15 30
Difficultés d'ordre social	026/322 10 14
Education familiale	026/321 48 70
Aide et soins à domicile	026/425 55 25